

11. Le Comté de Mégantic sera borné au nord-
2 est par le Comté de Beauce tel que ci-dessus décrit,
au nord-ouest par le Comté de Lotbinière et le
4 Comté de Dorchester tel que ci-dessus décrit, et au
sud-ouest et au sud par les Townships de Stanfold,
6 Arthabaska, Chester, Wolfestown, Garthby, Strat-
ford, Winslow et Whitton ; lequel Comté ainsi
8 borné comprend les Townships de Somerset, Nel-
son, Halifax, Inverness, Leeds, Ireland, Thetford,
10 Broughton, Colrairie, Price, Adstock, Tring, Lamb-
ton, Forsyth, Aylmer, Shenley, Dorset et Gay-
12 hurst.

Comté de
Mégantic.

12. Le Comté de Nicolet sera borné au nord-est
14 par le Comté de Lotbinière tel que ci-dessus décrit ;
au nord-ouest par le fleuve Saint Laurent, au sud-
16 ouest par la ligne sud-ouest de la Seigneurie de
Nicolet et son augmentation, et au sud-est par le
18 Township de Wendover, l'augmentation du Town-
ship d'Aston, et le Township d'Aston jusqu'à la
20 Rivière Bécancour, et de là, par la Rivière Béc-
cancour en montant par le milieu de la dite Ri-
22 vière jusqu'au Comté de Lotbinière ; lequel Comté
ainsi borné comprend la Seigneurie de Nicolet et
24 son augmentation, les Paroisses de Saint Grégoire,
Bécancour, Gentilly, Sainte Gertrude, Saint Pierre
26 les Becquets, et les continuations des dites paroisses
et Seigneuries jusqu'aux limites ci-dessus, et les
28 Townships de Maddington et Blandford.

Comté de
Nicolet.

13. Le Comté d'Yamaska sera borné à l'est par
30 le Comté de Nicolet, au nord par le fleuve Saint
Laurent, à l'ouest par la ligne nord-est de la Sei-
32 gneurie de Bonsecours à partir de la Baie de La-
vallières jusqu'à la Rivière Yamaska, de là, par la
34 dite Rivière jusqu'à la ligne nord-est de la Sei-
gneurie Saint Charles, et de là, par la dite ligne
36 nord-est de la Seigneurie Saint Charles, au sud par
les arrières lignes des Seigneuries de Guire et
38 Pierreville, la Rivière Yamaska et l'arrière ligne
de la Seigneurie Courval ; et comprendra toute
40 l'étendue des Seigneuries de la Baie du Febvre,
Courval, Lussaudière, Pierreville, Saint François
42 et son augmentation, la partie de Lavallières autre-
ment dite Saint Michel d'Yamaska qui se trouve
44 au sud de la Baie de Lavallières, Bourgmarie Est
et Deguire, l'augmentation d'Upton et le Gore de
46 Wendover.

Comté
d'Yamaska.

14. Le Comté de Drummond sera borné à l'est
48 par le Comté de Lotbinière et le Comté de Mé-
gantic, au nord par les Comtés de Nicolet et d'Ya-
50 maska, à l'ouest par les lignes ouest du Township
d'Upton, au sud par les lignes sud du Township
52 d'Upton et du Township d'Acton, au sud-est par

Comté de
Drummond.